

Contrat de pension canine ou féline

Entre :

Chenil et écurie de Keriouan, siret 50407618300012, représenté par Mr Gourlaouen Marc 4 bis Keriouan, 29870 TREGLONOU d'une part.

Et

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone :

mail :

d'autre part.

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Il a été convenu un contrat de pension aux conditions suivantes :

Pensionnaire(s) :

Nom du chien/chat :

Race ou type :

sexe :

Identifié(e) :

né(e) le :

Problème de santé :

Vétérinaire traitant :

Durée du séjour

Jour d'arrivée et heure approximative :

Jour de départ et heure approximative :

Prestations demandées (à cocher)

Pension canine

option chauffage (lampe IR) 2.40 euros/jour ;

shampoing : 18 euros.

médication : 3 euros/jour

pension féline

Acompte de : euros, versé le :

Le solde sera versé le jour de l'entrée du pensionnaire.

Les maîtres confirment qu'ils ont bien pris connaissance des tarifs et conditions d'hébergement pratiquées par « chenil et écurie de Keriouan » qui figurent en intégralité sur le site internet téléchargeable : « pension-elevage-de-keriouan.com » et déclarent les accepter en intégralité sous aucune réserve.

Fait en double exemplaire, à Tréglonou le :

Signature du ou des maîtres
(mention « lu et approuvé »)

po/ chenil et écurie de keriouan